

# LE JOURNAL

de la CCPV

N°12 - Septembre 2014



Aillefans - Athesans Étroitefontaine - Autrey Le Vay - Beveuge - Bonnal - Courchaton - Crevans et La Chapelle Les Granges - Esprels - Fallon - Georfans - Gouhenans - Grammont - Granges La Ville - Granges Le Bourg - La Vergenne - Longevelle - Les Magny - Marast - Mélecey - Mignavillers - Moimay - Oppenans - Oricourt - Pont sur l'Ognon - Saint Ferjeux - Saint Sulpice - Secenans - Senargent Mignafans - Tressandans - Vellechevreux et Courbenans - Villafans - Villargent - Villers-la-Ville - Villersexel

## **Dans ce numéro :**

Le mot du président .....	2
Le fonctionnement de la CCPV....	3
Une équipe motivée .....	4
Les services .....	6
Les projets .....	8
Contacts .....	8



## Le mot de

# Gérard PELLETERET, Président

Le 15 Avril 2014, j'ai eu l'honneur d'être élu Président de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel – CCPV – composée de 34 communes pour 8178 habitants.

Pour accomplir cette nouvelle responsabilité, je me suis entouré d'une nouvelle équipe, motivée et volontaire, avec pour unique souhait, de faire entrer le territoire dans une **dynamique** restructurée s'accompagnant de **perspectives claires et ambitieuses dans l'intérêt de TOUS**.

Après les élections municipales, notre but est de continuer à avancer sur les dossiers en cours et à venir, pour rendre notre bassin de population plus attractif en améliorant les conditions de vie de ses habitants.



Notre communauté bénéficie depuis 15 ans de l'arrivée de familles attirées par la qualité de notre environnement et par notre situation géographique privilégiée : 2 axes routiers (RD9 et RD486) qui nous place à égale distance de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard et de Vesoul.



Le carrefour des Chailles

Dans les pas de nos prédécesseurs, nous voulons proposer **des projets adaptés à la réalité locale**. Ainsi la question n'est pas de vivre sur des acquis solides et limités, mais de continuer à travailler avec tous nos partenaires pour faire de notre secteur le lieu du **bien vivre ensemble**.

C'est dans cette optique qu'a été signé avec le Conseil Général de Haute-Saône le 14 Janvier 2014 un Programme d'Actions Concertées Territoriales (PACT) 2014-2019 dans le cadre du dispositif « Haute-Saône 2020 ». Avec l'aide du département, nous avons effectué un diagnostic précis des forces et faiblesses du Pays de Villersexel, afin de fixer nos objectifs pour l'horizon 2019. De cette introspection vont sortir des projets en faveur des services de proximité ou de la culture ou du sport ou de l'action sociale.

Afin de mener à bien nos perspectives, avec des contraintes budgétaires que personne n'ignore, il est important de hiérarchiser les projets

avec méthode et rigueur pour mieux cibler nos investissements.

Cependant, rien ne peut se faire sans le concours et l'adhésion de toutes et tous. Toutes les communes du Pays de Villersexel sont concernées par ce projet collectif : **la démocratie territoriale sera au centre de notre action !**

Dans un souci de clarifier le rôle de chacun et de renforcer l'efficacité de toute l'équipe, chaque vice-président est en charge d'un pôle de compétences, accompagné d'une commission thématique composée de 10 membres.

Chaque conseiller communautaire, chaque maire, chaque acteur, chaque citoyen doivent être au centre des décisions.

Un bureau composé de 20 membres coordonne les propositions issues de chaque commission.

Le conseil communautaire est en place pour débattre et décider des projets.

Dans la situation économique que connaissent notre pays et nos collectivités, aucune commune ne peut, **seule**, faire face aux charges et aux investissements qui lui incombent.

Soyons clairs : l'avenir de notre territoire dans l'intérêt de nos concitoyens ne pourra se construire dans l'isolement et l'égoïsme, mais **dans la solidarité et la coopération !**

Là est la chance de nos communes, là est l'avenir du Pays de Villersexel !

Je vous assure de tout mon dévouement,

*Avec vous et pour vous !*



# La Communauté de Communes au service de tous



Siège de la CCPV au 144, rue de la prairie à Villersexel

Il est composé de 49 membres issus des 34 communes. Chaque commune est au moins représenté par son maire.

La CCPV est dotée de 3 catégories de compétences qu'elle exerce à la place des communes. Le transfert d'une compétence inclut le personnel et un accord financier entre les collectivités. Certaines sont obligatoires, imposées par l'Etat. La CCPV peut choisir en accord avec les communes d'autres compétences. Selon les domaines d'intervention, elles sont optionnelles ou facultatives.

- **Les compétences obligatoires** : le développement économique et l'aménagement de l'espace communautaire.
- **Les compétences optionnelles** : l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, la politique du logement et du cadre de vie, la collecte, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères.
- **Les compétences facultatives** : les prestations de services payantes, la culture et les loisirs, les actions en faveur du développement du tourisme, l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, l'emploi et l'insertion ou la protection et la mise en valeur de l'environnement.

La liste détaillée des compétences est visible sur le site Internet de la CCPV [www.cc-villersexel.fr](http://www.cc-villersexel.fr) rubrique **Organisation**

## Le cheminement d'un projet

Un projet de la Communauté de Communes du Pays s'élabore en plusieurs phases, de l'idée jusqu'à sa validation en conseil et sa réalisation.

Les idées émanent des élus qui recueillent les besoins des habitants ou des obligations imposées par l'Etat. La CCPV mène différentes études sur la viabilité du projet, cherche des subventions auprès de différents partenaires pour aider au financement du projet : l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général ...

Une fois le projet bien défini, le

projet est débattu en réunion de vice-présidents. Le projet est ensuite instruit par la commission concernée puis la commission finances pour vérifier sa faisabilité financière. Le projet est alors exposé et ajusté par le bureau composé de 20 membres avant d'être soumis au conseil communautaire pour validation.

Dès lors, le projet est opérationnel : la CCPV est autorisée à lancer les travaux. Le suivi est assuré par les agents et le vice-président en charge du projet.

La création de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel date du 1<sup>er</sup> Janvier 2000. Aujourd'hui, la CCPV regroupe 34 communes dont Bonnal et Tressandans, communes du département du Doubs.

Le conseil communautaire gère les activités de la CCPV.

## Les 49 conseillers communautaires et les suppléants

**AILLEVANS** : Robert BADALAMENTI  
Suppléant : Martial STEINER  
**ATHESANS** : Alain BIZZOTTO  
Christian PONSOT - Jacques MOUGEOT  
**AUTREY-LE-VAY** : Charles GRANET  
Suppléant : Philippe GAMET  
**BEVEUGE** : Hélène PETITJEAN  
Suppléante : Aline VAUDREY  
**BONNAL** : Ghislaine VUILLIER  
Suppléant : Etienne VUILLIER  
**COURCHATON** : Christian BOYER  
Olivier MAGAGNINI  
**CREVANS** : Michel BOYER - Ida MOGNOL  
**ESPRELS** : Michel RICHARD  
Michel DAVAL - Nicolas PLANCHON  
**FALLON** : Jean-Paul BLANDIN  
Monique BOUCRY  
**GEORFANS** : Roger BERTRAND  
Suppléante : Marianne GOSZKA  
**GOUHENANS** : Jean-Marie RONDEY  
Jean-Marie LAVALETTE  
**GRAMMONT** : Jean-Paul BELON  
Suppléant : Frédéric FRANCOIS  
**GRANGES LA VILLE** : Hugo WALZ  
Suppléant : André LALLEMAND  
**GRANGES LE BOURG** : Michel CUENIN  
Claude MUFFAT  
**LA VERGENNE** : Guy LEVAIN  
Suppléant : Yves LAMY  
**LES MAGNY** : Gérard THEVENY  
Suppléant : Stéphane CADET  
**LONGEVILLE** : Guy SAINT-DIZIER  
Suppléant : Jean-Marie TRAHIN  
**MARAST** : Alain JACQUARD  
Suppléant : Christian BELPERRIN  
**MELECEY** : Dominique EUVRARD  
Suppléant : Roger LAMBERT  
**MIGNAVILLERS** : Daniel CLERC  
Jean-Louis MOUGENET  
**MOIMAY** : André MARTHEY  
Suppléant : Pascal TRESSE  
**OPPENANS** : Bruno SAILLEY  
Suppléant : Bernard PERLIKOWSKI  
**ORICOURT** : Sylvain MORISOT  
Suppléante : Colette CORNEVAUX  
**PONT SUR L'OGNON** : Annie CLERC  
Suppléant : René LAJEANNE  
**SAINT FERJEUX** : Nadine BOUCARD  
Suppléant : Jacques VIVIEN  
**SAINT SULPICE** : Alain SEGUIN  
Suppléant : André DUBOIS  
**SECENANS** : Frédéric PROST  
Suppléant : Michel THEVEAU  
**SENARGENT** : Daniel ZAHNER  
Jean-Michel BARDINE  
**TRESSANDANS** : Jacques RICCIARDETTI  
Suppléante : Jeannine BOSSI  
**VELLECHEVREUX** : Francine CHAMPION  
Suppléant : Bernard HIRTER  
**VILLAFANS** : Roland VUILLEMIN  
Suppléant : Paul SEGUIN  
**VILLARGENT** : Henri BOSSERT  
Suppléant : Loris MORAS  
**VILLERS LA VILLE** : Edmond BREPSON  
Suppléant : Michel HAUSTETE  
**VILLERSEXEL** : Gérard PELLETERET  
Josselyne FERRARIS - André MARTINEZ  
Colette CLERC - Gilles CHAMPION



# Le fonctionnement des commissions

Les projets sont étudiés au sein de cinq commissions, chacune présidée par un vice-président.

Les commissions comprennent dix membres. Les petites communes (moins de 250 habitants) sont représentées par cinq membres afin de garantir des décisions équitables entre petites et grandes communes.



Commission 3 : voirie, bâtiments communautaires et SPANC

Les vice-présidents tiennent une permanence hebdomadaire au siège de la CCPV pour toute question relevant de leur compétence. Vous pouvez obtenir un rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la CCPV.

## 1<sup>er</sup> vice-président : Michel Richard, maire d'Esprels en charge du développement économique et des affaires générales



Permanence à la CCPV :  
les Mercredis de 15h30 à 17h00

Les élus communautaires m'ont confié le développement économique de notre territoire. Mon rôle est de maintenir l'emploi existant et de dynamiser nos zones économiques en y attirant des entreprises, des artisans.

Notre territoire possède des atouts, avec la zone du Martiney et la «Base travaux» à Villersexel, ainsi que les zones d'Esprels et de Gouhenans qui sont occupées en totalité. J'ai déjà pris des contacts avec les différents acteurs économiques dans le but de développer ces sites.

Nous travaillons activement à la mise en place d'une politique économique territoriale : recensement des besoins des entreprises locales, accueil et information aux porteurs de projet, signalétique des zones, partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'Agence Régionale de Développement, Action 70...

## 2<sup>ème</sup> vice-président : Daniel Clerc, maire de Mignavillers en charge du projet éducatif territorial, du sport, de la culture et des loisirs

La Communauté de Communes du Pays de Villersexel a pour compétence d'assurer la construction et la gestion d'équipements sportifs tel le gymnase de Villersexel, de favoriser la culture par le biais d'une future maison des services et de développer les loisirs.

Durant cette mandature je vais travailler dans cette optique et améliorer la politique d'accueil de la petite enfance, de la jeunesse par la construction, l'entretien et le fonctionnement de crèches communautaires, de relais d'assistantes maternelles, d'équipements périscolaires avec restauration.

Cela permettra d'offrir un encadrement de qualité, une politique tarifaire accessible aux familles les plus modestes, de favoriser la socialisation, l'épanouissement des enfants et des jeunes de notre territoire.



Permanence à la CCPV :  
les Mardis de 15h30 à 17h00

### **3<sup>ème</sup> vice-président : André Marthey, maire de Moimay en charge de la voirie et des bâtiments communautaires et du service public d'assainissement non collectif (SPANC)**

Je souhaite que la qualité de nos routes et ouvrages d'art participe activement à l'aménagement de notre espace communautaire.

En charge également des bâtiments communautaires, notre commission devra réfléchir sur les bâtiments actuels comme le gymnase, les locaux communautaires, mais aussi sur la maison des services... Elle s'efforcera de proposer à notre conseil communautaire des projets réalistes, ambitieux et d'un intérêt général.

Le SPANC a pour but de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif. J'invite toutes les personnes concernées à se rapprocher de nos services avant tout projet de rénovation ou de création de réseau autonome.



Permanence à la CCPV :  
les Mercredis de 15h30 à 17h00

### **4<sup>ème</sup> vice-président : Christian Boyer, maire de Courchaton en charge des finances, de la fiscalité, du transport à la demande et de la communication**



Permanence à la CCPV :  
les Mardis de 15h30 à 17h00

Quatre missions principales me sont confiées :

- Elaborer un budget en fonction des décisions prises en conseil communautaire, définir les modes de financement (emprunts, fonds propres de la communauté).  
Tout nouvel investissement doit être soumis à la commission des finances pour avoir son feu vert.
- Etudier la mise en place d'un service de transport à la demande, souhait de notre communauté, qui permettrait aux usagers, pour un coût modique de tisser des liens sociaux et affectifs.
- Mettre en place le déploiement du très haut débit sur le territoire dans le cadre du programme «Haute-Saône Numérique».
- Elaborer le journal de la CCPV à destination de la population, reflet des actions décidées et menées par le conseil communautaire.

### **5<sup>ème</sup> vice-président : Charles Granet, maire d'Autrey-le-Vay en charge du tourisme, de l'environnement, des ordures ménagères et des énergies renouvelables**

La commission environnement et tourisme que je préside et le comité d'exploitation de l'office de tourisme sont deux instances qui vont travailler tout au long de ces six années pour faire émerger de nouveaux projets.

Notre territoire possède de nombreux atouts touristiques. Je souhaite par le mandat qui m'a été confié, valoriser davantage notre patrimoine bâti et notre patrimoine naturel.

Le tourisme doit être un levier économique sur le territoire de la CCPV. De nombreux projets sont en gestation, notamment la voie verte, véritable maillon structurant pour le sud-ouest de notre territoire. Le 2<sup>ème</sup> axe sur lequel nous allons intervenir est l'environnement, notamment par l'application de certaines mesures du plan climat énergie territorial et la promotion des énergies renouvelables.



Permanence à la CCPV :  
les Lundis de 15h30 à 17h00

## Les services et le personnel

La CCPV a besoin de personnels qualifiés pour exercer les compétences transférées par les communes et aider les élus à mener les projets.

Les créations de postes sont validées par le conseil communautaire. Une procédure de recrutement est alors mise en place : publication au centre de gestion de Haute-Saône, sélection des candidatures reçues, jury de recrutement et recrutement.

La Communauté de communes compte actuellement 24 agents répartis sur 4 pôles.

### Le directeur des services :

Le directeur des services contribue à la définition des orientations de la collectivité et à l'élaboration, sous la responsabilité de l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique.

Il dirige les services et pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies.



Stéphane Cochard  
Directeur des Services

### Le pôle «Ressources» :



Dominique Mairot  
Ressources Humaines

Françoise Barbelet  
Accueil

Elisabeth More  
Comptabilité

Virginie Stauffert  
Comptabilité

Ce pôle gère les ressources financières et humaines de la collectivité.

Il rassemble l'accueil, le secrétariat général, la comptabilité et la gestion des ressources humaines.

Il a un rôle central car l'ensemble des échanges financiers et humains passe par ce service.

### Le pôle «Opérationnel» :

Ce pôle comprend le développement économique et le tourisme.



Gabriel Mignot  
Agent de Développement Local

Le rôle de l'Agent de Développement Local (ADL) est de dynamiser et développer le territoire de la CCPV. Pour cela, il assiste et conseille les élus en prospectant et élaborant des propositions de mises en oeuvre des projets.

Ces projets sont variés : économie, environnement, tourisme, sport, petite enfance, culture... Il assure leurs suivis au niveau administratif (lien avec les architectes, les entreprises et les partenaires institutionnels...) et au niveau financier (demandes de subventions).

Charlotte Monnot accueille les touristes tout au long de l'année. Durant la saison haute cet accueil est assuré à l'office de tourisme, rue des cités à Villersexel. Le reste de l'année, elle travaille dans les locaux de la CCPV.

Elle assure la promotion de notre territoire sur des salons touristiques : Colmar et Lyon ou lors de manifestations diverses : mardi du terroir, bourse au document, visite guidée de Villersexel...

En dehors de cet accueil, elle s'occupe également de la mise en place de projets touristiques avec l'ADL.



Charlotte Monnot  
Office de Tourisme

## Le pôle «Technique» :

Ce pôle regroupe les services techniques, le technicien voirie et Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) ainsi que le responsable informatique.

Les services techniques comprennent l'équipe technique composée de 5 agents, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'agent d'entretien du gymnase, puisque la compétence a été prise à cette date. L'équipe technique effectue des travaux d'entretien pour la CCPV et intervient aussi dans les communes à leur demande dans divers domaines : espaces verts, cimetières, déneigement, voirie, bâtiment ...



Dominique Ragot Bernard Gamet Philippe Kempf Yannick Dartier Sandrine Gauthier Robert Duffet



Fabien Leprêtre  
Technicien Voirie SPANC

Le technicien voirie et SPANC, s'occupe de la gestion de la voirie communautaire qui compte 88 kms de routes et du SPANC qui comprend plus de 800 installations à contrôler.



Stéphane Floréani  
Informatique

Le responsable informatique s'occupe des cours d'informatique donnés aux habitants, de la gestion du parc informatique de la CCPV et de la communication (gestion du site Internet, du journal de la CCPV, création d'affiches, de panneaux, prises de vues photographiques...).

## Le pôle «Petite enfance» :

La responsable du secteur est Caroline Baudrier. Educatrice de jeunes enfants, elle est la directrice du multi-accueil (crèche et halte-garderie) de Villersexel. Elle est entourée d'une équipe pluridisciplinaire qui se compose d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'agents titulaires du CAP petite enfance.

Ces professionnelles qualifiées répondent aux besoins de l'enfant et contribuent à son développement, son éducation et sa socialisation.



De gauche à droite : Agnès Lagarde, Sandrine Philippe (remplace Astrid Soeur), Sandrine Valfrey, Mina Khouali, Julie Cibil, Caroline Colin, Caroline Baudrier et Delphine Baril. Manquent sur la photo : Astrid soeur et Aline Vagnier.

La CCPV qui détient la compétence périscolaire a une délégation de service public avec les Francas de Haute-Saône. Ce sont les Francas qui gèrent au quotidien l'organisation des services périscolaires à Villersexel, Esprels et Athesans. Le personnel ne fait donc pas partie de la CCPV.

### Le Journal de la CCPV

Magazine de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel  
N°12 - Septembre 2014 - Gratuit  
144 rue de la Prairie  
70110 Villersexel  
Tél : 03 84 20 54 50  
Mail : contact@cc-villersexel.fr  
Site Internet : www.cc-villersexel.fr

Directeur de la publication : C. Boyer

Rédaction et mise en page : CCPV

Crédit photos : CCPV

Photo de couverture : Carte du territoire et multi-accueil de Villersexel

Impression : Repro System

Ce numéro est tiré à 4000 exemplaires

Dépôt légal ISSN : 2110-4808



## Transport à la demande

La CCPV envisage de développer un service de transport à la demande entre les communes de notre secteur et Villersexel, le bourg-centre, peut-être d'autres destinations si les besoins s'en font sentir.



Ce service permettrait de faciliter la mobilité des personnes et de renforcer le lien social.

La CCPV financera en grande partie ce service. Une participation sera demandée à chaque usager pour chaque transport et en fonction du lieu desservi.

Afin de mieux cerner les souhaits de chacun, un questionnaire est joint à ce bulletin. Nous demandons aux personnes intéressées par ce service de le ramener à la mairie de leur domicile avant le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Nous vous rappelons que cette démarche n'est pour l'instant qu'au stade de l'enquête et qu'aucune décision effective de mise en place d'un tel service n'est encore acté.

## Gymnase

Le Gymnase de Villersexel a été construit à la fin des années 1960. Un syndicat intercommunal a géré cet équipement entre 1966 et 2014. La CCPV a pris la compétence gestion du gymnase au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en raison de son intérêt communautaire.



*Le gymnase de Villersexel construit en 1966 ne répond plus aux normes actuelles*

Il se compose actuellement de 3 vestiaires et d'une aire de jeux qui ne sont plus aux normes actuelles et consommateurs d'énergie. Il convient de mener une réflexion sur l'avenir de la structure. Une étude est actuellement menée par la CCPV en collaboration avec les utilisateurs du gymnase. Cette étude, validée par le conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2014, s'oriente autour de deux solutions, soit une réhabilitation du gymnase actuel, soit la construction d'un nouveau gymnase.

## Contacts

### Multi-accueil "La Flûte Enchantée"

Rue de Schönau  
70110 Villersexel  
Tél : 03 84 20 57 88  
creche@cc-villersexel.fr  
Lundi au Vendredi : 7h-18h30

### Espace Public Numérique

Tél : 06 72 31 39 47  
epn@cc-villersexel.fr

### Périscolaire de Villersexel

248 rue du 13 septembre 1944  
70 110 Villersexel  
Tél : 03 84 20 18 72  
francasvillersexel@orange.fr  
<http://francasvillersexel.blogspot.fr>

### Périscolaire d'Esprels

2 rue Bachin  
70 110 Esprels  
Tél : 03 84 20 36 45  
les.chrysalides@hotmail.fr

### Périscolaire d'Athesans

7 bis rue de l'Eglise  
70 110 Athesans-Etroitefontaine  
Tél : 03 84 62 78 57

### Périscolaire de Courchaton

8 rue du Mont  
70 110 Courchaton  
Tél : 03 84 20 54 50

### SICTOM

41 bis rue de la Gare  
70110 Esprels  
Tél : 03 84 20 37 10  
sictomvillersexel@wanadoo.fr  
Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-16h  
Vendredi : 9h-12h

### Déchetterie

41 Rue de la Gare - 70110 Esprels  
Tél : 03 84 20 53 07  
Ouverture du Lundi au  
Samedi (fermeture le Mardi) :  
Mars-Octobre : 9h-12h / 14h-18h  
Nov.-Fév. : 9h-12h / 13h30-16h30



Communauté de Communes

Pays de Villersexel

### Communauté de Communes du Pays de Villersexel

144, rue de la Prairie - BP 43  
70110 VILLERSEXEL  
Tél : 03 84 20 54 50  
Fax : 03 84 63 47 89  
contact@cc-villersexel.fr

### Accueil téléphonique :

Lundi au Jeudi : 9h-12h / 13h30-16h  
Vendredi : 9h-12h

### Office de Tourisme

33 rue des Cités  
70110 Villersexel  
Tél : 03 84 20 59 59  
contact@ot-villersexel.fr  
[www.ot-villersexel.fr](http://www.ot-villersexel.fr)  
D'octobre à mars :  
144 rue de la Prairie  
70110 Villersexel